

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Avenant Contrat Urbain de Cohésion Sociale expérimental des Grésilles - Approbation

Monsieur Mekhantar, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors du Comité Interministériel à la Ville (CIV) du 18 février 2011 et par une circulaire en date du 27 avril 2011, le Premier Ministre a souhaité mettre en œuvre des contrats urbains de cohésion sociale expérimentaux pour une période de quatre ans (2011-2014). Le quartier des Grésilles de Dijon a été retenu pour cette démarche aux côtés de trente-deux autres sites en France.

Ce dispositif porté par le Grand Dijon au titre de sa compétence « politique de la ville » s'inscrit :

- dans le cadre visant pour l'Etat à préfigurer l'évolution du cadre d'intervention nationale de la Politique de la Ville ;
- en parfaite articulation avec les dispositifs Contrat Urbain de Cohésion Sociale (prorogé jusqu'en 2014) et Projet Urbain de Cohésion Sociale (signé entre la Région Bourgogne et le Grand Dijon pour la période 2007-2013).

L'objectif de la démarche « avenant CUCS expérimental » est de :

- préfigurer l'évolution du cadre d'intervention de la Politique de la Ville ;
- remobiliser les moyens de droit commun des partenaires locaux dans un contexte de baisse des financements de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSé).

Dans ce cadre, les services de l'Etat et les partenaires locaux (Pôle Emploi, l'OPAC, la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Dijon avec le Grand Dijon et le Département de la Côte d'Or) ont formalisé :

- un diagnostic partagé ;
- un plan d'actions pour la période 2011-2014 s'articulant autour des trois axes thématiques du dispositif, à savoir : l'emploi, l'insertion, le développement économique, l'éducation, la sécurisation et la prévention de la délinquance.

Ainsi, les avancées identifiées concernent :

- emploi, insertion et développement économique : le développement de l'intérim, de forums emploi conjointement avec Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi et de la Formation ou encore la mise en place d'une coordination des acteurs de l'emploi afin de toucher les publics non identifiés par le service public de l'emploi ;
- éducation : la stabilisation des moyens de l'Education Nationale, le renforcement des pratiques pédagogiques innovantes (développement de l'enseignement scientifique notamment) et la mise en place d'une fonction d'observation articulée avec la démarche du Projet Éducatif Global ;
- sécurisation et prévention de la délinquance : la mise en place d'une fonction d'observation avec l'Etat, l'amélioration de la mobilisation des mesures visant à intégrer la police au sein du quartier, le renforcement des actions à destination des jeunes ;
- un cadre de gouvernance.

Le détail de l'avenant est présenté en annexe au rapport.

En fonction des résultats de cette démarche expérimentale, les travaux pourront être dupliqués sur les six autres quartiers pris en compte dans le cadre de la politique de la ville sur l'agglomération dijonnaise.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - donner votre accord à la passation de l'avenant Contrat Urbain de Cohésion Sociale expérimental des Grésilles, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet d'avenant, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ